

Image not found or type unknown



Question sur un mandat de gestion

Par **jlseul76**, le **21/10/2009** à **06:39**

Bonjour, j'ai souscrit un mandat de gestion pour un studio à louer avec un notaire, sur ce mandat il est écrit qu'il est renouvelable par tacite reconduction tous les ans sauf dénonciation 3 mois avant le terme. Hors je n'ai reçu aucun courrier me prévenant de la reconduction de ce mandat. L'article n°2005-67 du 28 janvier 2005 du code de la consommation précise que sans courrier, je peux résilier ce mandat. Est ce valable ? Merci pour votre réponse. Recevez mes salutations.